

Comité Technique 14 mars 2016

4.B Direction des sols et de l'action foncière

Concernant ce dossier, la C.G.T note que cette organisation est déjà en place depuis l'été dernier ce qui avait été dénoncé par la C.G.T

La C.G.T constate aussi que des agents de catégorie C ont quitté cette direction depuis plusieurs mois, voire des années pour certains, en indiquant clairement leur souhait de ne pas revenir. Dans l'attente que ces agents trouvent un poste vacant dans une autre direction, nous demandons leur rattachement à la DRH. En effet, les postes laissés vacants doivent faire l'objet d'ACI et de recrutement pérenne pour éviter le "défilé de non titulaires ou d'agents en reclassement" qu'il convient de former sans cesse, pour les voir partir ensuite.

Cela concerne à notre connaissance **5** postes de C occupés actuellement par des auxiliaires et des agents en reclassement.

Aussi, la C.G.T s'abstiendra sur ce dossier.